

## **Les salariés actionnaires sont copropriétaires d'Orange, même s'ils n'en ont pas toujours conscience**

Si la CFE-CGC Orange a travaillé sans relâche pour développer son expertise en matière d'actionnariat salariés, c'est pour la partager avec les personnels d'Orange, et leur restituer leur pouvoir d'actionnaires.

2018 est pour nous une année historique dans le domaine.

La CFE CGC Orange, grâce à son expertise juridique, a permis la mise en place d'un accord décisif, qui rend aux personnels leur pouvoir de 2<sup>ème</sup> actionnaire d'Orange après l'Etat.

Cette victoire permet aux seuls représentants des personnels de voter dans le Conseil de Surveillance Orange Actions, qui détient plus de 5% du capital, et exerce plus de 10% des droits de vote lors de l'AG des actionnaires. Elle permettra aussi aux personnels actionnaires de choisir librement et en toute transparence leur représentant au Conseil d'Administration d'Orange.

Cette victoire, c'est aussi la clarification des moyens apportés aux acteurs s'impliquant dans la promotion de l'actionnariat salarié dans l'entreprise, et la fin à des conflits d'intérêts.

Cette victoire, la CFE CGC Orange en est fière, mais elle est avant tout la victoire de tous les salariés actionnaires et futurs actionnaires.

Le contexte social chez Orange se tend. La Direction reconnaît de moins en moins les efforts fournis par ses personnels pour développer le chiffre d'affaires, la marge, les services à nos clients, bref, pour produire les résultats salués comme excellents. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, en 2018, les organisations syndicales ont été unanimes pour refuser de signer l'accord salarial, qui maintient à peine le pouvoir d'achat des personnels alors que les effectifs baissent et que les résultats s'améliorent. Dans le même temps, intéressement, participation, abondements de l'entreprise, et avantages aux salariés stagnent ou diminuent.

La Direction n'accorde qu'une seule augmentation : celle des dividendes ! Dès 2018, c'est un montant de 0,65 € par action qui est proposé, en augmentation de 5 centimes d'euros... mais surtout supérieur au résultat net de l'entreprise, de 0,62 € par action. Et l'an prochain, on leur promet déjà 0,70 €, sans savoir ce que seront les résultats.

Alors que l'entreprise est aujourd'hui engagée dans un cycle d'investissements massifs pour développer le très haut débit fixe et mobile, et doit toujours surveiller son taux d'endettement, particulièrement face à la remontée des taux d'intérêt, un tel niveau de dividendes est une erreur majeure. Nous salariés actionnaires d'Orange, salariés copropriétaires d'Orange, défendons avant tout la pérennité de notre entreprise, sa bonne santé financière, garantes des emplois et des capacités futures de développement.

Le fonds Orange Actions, s'exprimant au travers des seuls représentants du personnel et sans intervention de la Direction, a voté contre ce dividende et propose une résolution alternative pour un dividende à 0,55 € par action au titre de l'exercice 2017. Nous espérons être suivis par d'autres actionnaires responsables et clairvoyants.

La CFE-CGC et l'ADEAS continueront d'approfondir leurs analyses, et de les partager le plus largement possible, non seulement avec les personnels actionnaires, mais aussi avec les autres actionnaires d'Orange. En tant que salariés actionnaires, nous défendons une vision de long terme, pour permettre à Orange de

poursuivre durablement son développement, au profit collectif de nos clients, des salariés du Groupe, ... et des actionnaires, qui bénéficieront eux aussi d'un cours de l'action plus solide et de perspectives d'avenir plus sereines et plus prometteuses.

En reprenant le pouvoir qui nous revient, c'est donc bien l'intérêt de toutes les parties prenantes que nous prenons en compte.

Nous continuerons de défendre notre entreprise contre toute vision court-termiste allant à l'encontre d'une prudence financière élémentaire.

MERCI